



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par le Conseil national des femmes allemandes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social



Déclaration

Le Conseil national des femmes allemandes déclare que des progrès significatifs ont été constatés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs objectifs ont déjà été atteints ou le seront d'ici la fin de 2015. Toutefois, les progrès sont insuffisants, restent très inégaux et ont été entravés par d'importantes inégalités liées au sexe, au revenu, à l'appartenance ethnique, au handicap, à l'âge et à l'application des droits de l'homme. D'immenses défis restent alors à relever. Un renforcement des efforts est nécessaire pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Bien que la moitié de la population mondiale soient des femmes, celles-ci n'ont pas accès à la moitié du pouvoir et des ressources. Dans de nombreux pays, l'inégalité entre les hommes et les femmes s'est creusée. Trop de femmes continuent de souffrir de l'oppression et de la discrimination dans tous les domaines de la vie, y compris de l'accès inégal à la santé et à l'éducation. Victimes d'inégalités salariales (« à travail égal, ou de valeur égale, salaire inégal »), elles occupent des emplois précaires qui ne leur assurent pas des moyens de subsistances durables, sont plus exposées à la pauvreté, continuent de faire l'objet de violence sexiste et participent peu à la prise de décisions politiques, économiques et financières aux niveaux national, régional et international.

Parmi les promesses faites dans la Déclaration du Millénaire, figurait le vœu de ne ménager aucun effort pour libérer toutes les femmes et les filles, les hommes et les garçons de la misère, phénomène abject et déshumanisant. Toutefois, à notre grand regret, les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas abordé les causes profondes de la pauvreté, en particulier la répartition inégale du pouvoir et des ressources et l'inégalité structurelle entre les femmes et les hommes qui ont empêché les objectifs d'être des facteurs de transformation. En raison de l'absence d'un programme de transformation, les droits de la femme et l'égalité des sexes ne sont pas réalisés.

Quels défis doivent-êtré abordés dans le cadre de développement pour l'après-2015? À notre avis, le programme d'action en faveur du développement doit être inclusif et centré sur l'être humain, et prendre en considération les changements importants dans le monde depuis la Déclaration du Millénaire en 2000. Il devrait aussi s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de l'inégalité. Le cadre de développement pour l'après-2015 doit garantir efficacement l'ensemble des droits des femmes et des filles ainsi que leur autonomisation; il doit aussi aborder les questions de justice, l'égalité et l'équité, la bonne gouvernance, la démocratie et la tolérance zéro pour la violence sexiste comme forme de discrimination enracinée dans l'inégalité historique et structurelle des relations de pouvoir qui empêchent sérieusement les femmes de jouir des droits et libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes.

L'engagement aux instruments internationaux relatifs aux droits de la femme et à d'autres documents importants devrait être au cœur du programme de développement pour l'après-2015, y compris la promotion, la protection et le respect de tous les droits de l'homme et la mise en œuvre intégrale et effective de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi

que des résultats de leurs conférences d'examen. Les droits de la femme sont des droits humains; l'indivisibilité et l'universalité des droits de l'homme devraient toujours être les principes fondamentaux.

Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles sont des conditions préalables pour garantir un programme de transformation. Seul un objectif indépendant permet à des buts et indicateurs de refléter les changements nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes. Un tel objectif devrait également prendre en compte les multiples et convergentes formes de discrimination dont sont victimes les femmes et les filles dans le monde entier. Un objectif indépendant sur l'égalité des sexes et les droits des femmes et des filles, ainsi que des buts et indicateurs clairs en la matière devraient inclure une approche cohérente à l'égard de leurs droits et de l'égalité des sexes, en vue de promouvoir l'indépendance économique des femmes et la représentation égale des femmes et des hommes dans les prises de décisions politiques, économiques et financières.

Étant donné que l'inégalité entre les sexes est à la fois structurelle et systémique et qu'elle existe partout dans le monde, de la sphère privée et communautaire aux institutions nationales et internationales, un tel objectif indépendant devrait être assorti d'un engagement clair en faveur de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'analyse budgétaire dans tous les objectifs, buts et indicateurs du programme de développement pour l'après-2015. La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles étayent et font avancer la réalisation de tous les objectifs. Tous les obstacles à l'autonomisation des femmes et des filles dans nos sociétés doivent être éliminés. Cela inclut la promulgation et l'application de lois qui favorisent l'égalité des sexes ainsi que l'élimination des lois, des politiques et des pratiques nuisibles aux femmes et aux filles.

Les éléments clés de la nouvelle vision pour le programme de développement pour l'après-2015 comportent le développement durable, possible grâce à l'intégration de la croissance économique, la justice sociale et la bonne intendance de l'environnement. Toutefois, une économie fondée exclusivement sur le credo de la croissance détruira la terre, l'atmosphère et le fondement de la vie de milliards de personnes dans le monde entier. L'idée sous-jacente de l'économie politique qui suppose que la croissance entraîne automatiquement la prospérité, ou, d'ailleurs, plus de justice, s'est révélée fautive. Aux fins de changements, les nouvelles stratégies économiques doivent intégrer l'égalité entre les sexes. Le succès dépendra des changements profonds qui sont essentiels pour assurer véritablement une égalité des chances entre les femmes et les hommes de façonner leur communauté et de participer à toutes les formes de travail nécessaires à la société. Une économie durable nécessite une nouvelle « éthique de soins » ou une philosophie sociale du partage équitable et juste des soins. Pour cela, elle exige une nouvelle définition du travail nécessaire pour la société. Ce travail doit être équitablement partagé entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les générations. Dans cette optique, les nouveaux modèles efficaces pour assurer des moyens de subsistance doivent être conçus et mis en place pour permettre la prise de décisions socialement responsable et en toute connaissance de cause.

Nous voudrions attirer l'attention sur un point important relatif à l'objectif consistant à garantir des sociétés stables et pacifiques, à savoir la situation des

femmes dans les conflits armés. Dans les conflits armés, la vie des femmes est souvent menacée et soumise à un lourd fardeau. En tant que civiles, en particulier dans les conflits internes, elles risquent d'être blessées ou tuées. Elles ne peuvent s'acquitter de leurs devoirs de préserver leur famille et de protéger leurs enfants que dans des circonstances dangereuses et menaçantes. Les femmes et les filles sont particulièrement victimes de la violence sexuelle qui, tel qu'indiqué dans la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité, est utilisée notamment comme arme de guerre pour « humilier, dominer, intimider, disperser ou réinstaller de force les membres civils d'une communauté ou d'un groupe ethnique ». Par conséquent, l'augmentation de la représentation des femmes à tous les niveaux décisionnels au sein des institutions nationales, régionales et internationales et des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits devrait être établie comme un objectif important dans le programme de développement pour l'après-2015.

Nous nous félicitons du document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et le rapport du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 et sa proposition de cinq grands changements transformateurs. Nous apprécions grandement l'importance accordée à l'égalité entre les sexes définie comme une question transversale et la proposition d'un objectif indépendant illustratif sur l'autonomisation des filles et des femmes, et l'égalité entre les sexes. La mise en œuvre des objectifs concernés contribuera à l'indépendance économique des femmes et à la représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision. Nous apprécions également l'inclusion de l'indicateur sur la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction au titre de l'objectif 4.

Nous exigeons qu'un financement adéquat et durable en faveur des droits des femmes et l'égalité entre les sexes soit assuré dans les budgets gouvernementaux aux niveaux régional, national et local.

Le programme de développement pour l'après-2015 devrait inclure un système de surveillance solide et indépendant assorti de mécanismes de surveillance et de responsabilité impliquant toutes les parties intéressées. Un tel système de surveillance doit assurer suffisamment de possibilités pour rendre compte des progrès et des lacunes au niveau politique le plus élevé.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit intégrer un processus participatif beaucoup plus solide qui inclut davantage de groupes de la société civile et d'organisations non gouvernementales axés sur l'égalité des sexes et les droits des femmes. À cet égard, nous tenons à souligner que, dans le programme de développement pour l'après-2015, devrait figurer un engagement à garantir une réelle participation des femmes à l'échelle nationale et internationale.

Nous espérons voir figurer dans les objectifs de développement durable, les droits et l'autonomisation des femmes comme une priorité centrale pour les décennies à venir.